

PASSEPORT BIOMETRIQUE Mairie de CUERS

PERSONNES MINEURES

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT LORS DU RDV

Enfant mineur de moins de 15 ans

- Timbres Fiscaux : 17€(tabac, trésor public) ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr

Enfant mineur de 15 à 18 ans :

- Timbres Fiscaux : 42€(tabac, trésor public) ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr

- Si renouvellement, fournir l'ancien passeport.

Attention : l'orthographe des noms et prénoms doit correspondre à celle de la carte d'identité fournie (accent, trait d'union, tréma...)

- En cas de perte, déclaration établie par la mairie. En cas de vol, déclaration enregistrée auprès de la gendarmerie.

DANS TOUS LES CAS

Présence obligatoire de l'enfant mineur (dépôt + remise) accompagné du parent ayant l'autorité parentale muni de sa pièce d'identité en cours de validité permettant de l'identifier.

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant en original délivrée par la mairie du lieu de naissance de moins de trois mois + livret de famille.

- Carte nationale d'identité en cours de validité du parent accompagnant.

- 1 Photo de moins d'1 mois (de préférence en couleur, sans lunettes, visage dégagé, tête nue, sur fond clair). (**Photographe conseillé**).

- Justificatif de domicile de moins d'**1 an** en original, (Facture EDF, Téléphone, Eau).
Si justificatif de domicile professionnel : **fournir le K BIS.**

- Dans le cas ou les parents de l'enfant sont divorcés ou séparés**, fournir le jugement.
En cas de garde alternée, fournir le justificatif de domicile des deux parents ainsi que leur pièce d'identité en cours de validité.

- Nom d'usage** : Autorisation manuscrite + **CNI des 2 parents.**

NE PAS OUBLIER DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE LA MAIRIE DE CUERS AU 04.94.13.50.70, SERVICE POPULATION (DEPOT DE DOSSIER ET REMISE)

Dans tous les cas, une pré-demande en ligne sur le site : ANTS.
+Impression de la pré-demande obligatoire